

ACADEMIE DE TOULOUSE

**ETABLISSEMENT : Lycée des
Métiers Toulouse Lautrec – ALBI**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023 – 2024

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 24/11/2023

Présidence de : Michel COT

Quorum : 15

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 0

SOMMAIRE

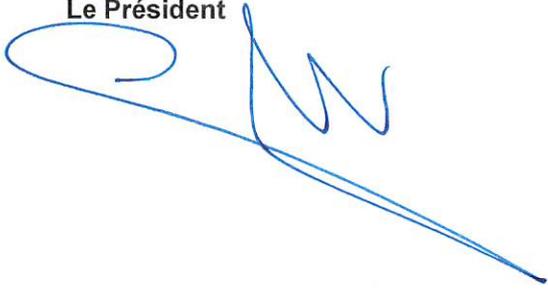
DES QUESTIONS TRAITÉES

	Décision	Numéro d'acte	Pièces jointes	
	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°
Procès-verbal du 7 novembre 2023	POUR			
Budget prévisionnel exercice 2024	POUR	27		
Admission en non-valeur	POUR	39		
DBM pour Vote	POUR	26		
Clé de répartition entre services des dépenses de viabilisation et de fonctionnement	POUR	33		
Programme d'information à l'orientation / Parcours Avenir	POUR	35		
Protocoles EPS 2023/2024	POUR	36		
Calendrier épreuves orales examens : DNB et chef d'œuvre Bac Pro et CAP	POUR	34		
Convention GIP-FCIP-CFA Académie de Toulouse	POUR	32		
Convention relative au consortium académique Projet Erasmus SESAME	POUR	31		
Modalités d'organisation des mobilités Erasmus+ - critères de choix des élèves et étudiants	POUR	30		
Conditions et modalités de calcul et versement bourses Erasmus+ enseignement supérieur	POUR	29		

Convention de Partenariat Musée Les Abattoirs	POUR	28
Modalités d'indemnisation des frais de déplacement des personnels – modifications	POUR	38
Autorisation et conditions des dons en nature	POUR	37

Signatures :

Le Président



La Secrétaire



Le quorum est atteint (15 présents) ; Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme CAYRE Marjorie, Directrice déléguée aux formations.

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2023 n'appelant aucune autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. Le Proviseur propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Information sur la sécurité de l'établissement
- Information sur la carte des formations
- Convention de partenariat Musée Les Abattoirs
- Modalités d'indemnisation des frais de déplacement des personnels – modifications
- Autorisation et conditions des dons en nature

18h05 : arrivée de 6 membres du conseil (21 présents)

Préambule :

- Information sur la sécurité de l'établissement :

Actuellement, le contrôle d'accès est effectué par l'agent d'accueil, renforcé par la présence d'adultes au portail aux heures d'entrée et sortie. Afin d'éviter tout attroupement à l'extérieur du lycée, les entrées des élèves sont désormais autorisées « au fil de l'eau », en sonnant au portail. M. le Proviseur insiste pour que ces consignes soient effectivement appliquées. A moyen terme, la mise en place de tourniquets permettra de filtrer les usagers.

18h10 : départ d'un membre du conseil (20 présents)

- Information sur la carte des formations :

3 nouvelles formations sont à l'étude. La plus avancée est une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) Assistant Administratif Polyvalent aux fonctions territoriales. En partenariat avec le Centre de Gestion du 81 et l'association des maires de France. Formation post Bac, de 6 mois, qui permettra de répondre à un besoin local pour combler le manque d'assistant dans les secrétariats de mairie.

2^{ème} formation envisagée : Licence Pro dans la gestion de l'évènementiel. En collaboration avec l'UNI de Champollion et aussi le lycée Victor Hugo de Gaillac, elle sera portée par le GRETA.

3^{ème} formation : FCIL dans le secteur de la Coiffure : Coupe homme / Barbier et Coiffure événementielle. Cette formation s'adressera aux élèves post Bac Métiers de la Coiffure, afin de renforcer et donner plus de pratique à leur formation, mais aussi afin d'apporter des techniques supplémentaires non, ou peu, abordées au cours du Bac.

A également était proposé, l'ouverture du CAP Agent Accompagnant Grand Age (CAP AAGA). Cette proposition, a déjà obtenu un avis « réservé » de l'inspectrice, ce qui diminue les possibilités d'ouverture pour cette année.

M. Le Proviseur fait part de son inquiétude quant au devenir des formations de l'établissement, puisque les formations « de la relation client » sont pointées du doigt et risque même d'être fermées.

18h25 : arrivée d'un membre du conseil (21 présents)

RUBRIQUE I. AFFAIRES FINANCIERES

1. Budget prévisionnel exercice 2024 (voir documents en PJ)

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente à partir d'un diaporama le projet de Budget 2024.

Le contexte et données principales du budget sont les suivants : une dotation de fonctionnement en hausse (+ 46%) pour tenir compte des dépenses énergétiques incertaines, l'application des consignes de la Région de sous-évaluer la viabilisation - les services régionaux ayant assuré que si nécessaire il y aurait une dotation complémentaire - le niveau du fonds de roulement en diminution, et la nécessité de prévoir suffisamment de crédits pour assurer le fonctionnement pédagogique et général dans le contexte inflationniste.

Mme la Conseillère régionale intervient pour expliquer que pour la dotation 2024, le choix a été fait de ne pas appliquer de réfaction aux montants alloués aux lycées.

Pour le Service Restauration Hébergement, malgré des ressources supplémentaires, l'augmentation des denrées alimentaires et la non augmentation des tarifs, avec l'affectation directe de toutes les charges au service (suppression de la contribution entre services en 2023), l'équilibre est difficile à réaliser, il n'est pas certain que la somme ouverte pour le crédit nourriture soit suffisante.

Mme l'Adjointe-Gestionnaire Gestionnaire fait le point sur l'évolution des principales masses de dépenses et recettes, les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées, il y a une inconnue sur le coût des contrats liés à la sécurité et maintenance du futur marché de la Région.

Elle présente l'origine des financements et détaille ensuite les données de chaque service, AP, ALO, VE et SRH.

Le service AP dispose de recettes diversifiées avec la taxe d'apprentissage, le financement de l'apprentissage par le CFA académique, les objets confectionnés, la formation continue. Deux projets Erasmus et un financement au titre du Fonds d'innovation pédagogique (35 000 €), augmentent notablement le volume financier du service.

En OPC (Opérations en capital), des investissements sont prévus, sur subventions spécifiques.

Le budget est présenté en équilibre.

Du fait du changement de logiciel financier, les amortissements ne sont pas budgétisés, et le service des Bourses n'apparaît plus.

Monsieur le Proviseur soumet le projet de budget 2024 au vote du conseil d'administration, avec le montant de 983 343,81 € en recettes et en dépenses.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2. Admission en non-valeur

Mme l'Adjointe Gestionnaire propose, qu'en raison de l'irrecouvrabilité de certaines créances, elles soient admises en non-valeur. Cela concerne :

- 18 créanciers redevables de frais de demi-pension et d'internat au titre des années 2015 à 2019 : pour un montant de 5238,27 €
- 1 créancier au titre des 3 trimestres de l'année 2021-2022 : pour un montant de 217,21 €

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration l'admission des créances en non-valeur

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3. DBM pour Vote (voir documents en PJ)

Le conseil d'administration adopte la décision modificative pour vote comportant un prélèvement sur fonds de roulement de 13238,27 € pour deux opérations :

- abonder la ligne relative au crédits nourriture pour 8000 €,
- assurer le financement des admissions en non valeurs des créances irrecouvrables pour 5238,27 €, en ayant pris connaissance de l'analyse financière défavorable relativisé par le caractère théorique de la hauteur du fonds de roulement.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration le prélèvement sur fond de roulement de 13238,27 €.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

4. Clé de répartition entre services des dépenses de viabilisation et de fonctionnement (voir document joint)

Mme l'adjointe gestionnaire présente les clés de répartition des dépenses de fonctionnement général et de viabilisation dont la facturation n'est pas individualisable entre le Service Restauration Hébergement et le Service Administration et Logistique. Cette répartition respecte les consignes émises par la Région.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration cette clé de répartition

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE II. ACTION EDUCATIVE

1. Programme d'information à l'orientation / Parcours Avenir :

M. le Proviseur présente le programme 2022/2023 : voir document joint et le soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2. Protocoles EPS 2023/2024 :

M. le Proviseur présente et soumet au vote les protocoles EPS pour les classes à examen (CAP, BAC pro). Ces protocoles sont conformes aux attentes et ont été validés par les inspecteurs pédagogiques.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3. Calendrier épreuves orales examens : DNB et chef d'œuvre Bac Pro et CAP

M. le Proviseur présente et soumet au vote les dates retenues pour les épreuves orales

Oraux Chef d'œuvre CAP et Bac Pro : entre le 05 et le 14 juin

Epreuve orale du DNB : entre le 10 et le 14 juin

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE III. FONCTIONNEMENT

1. Convention GIP-FCIP-CFA Académie de Toulouse (renouvellement UFA Unité de Formation par Apprentissage) – (voir document joint)

Il s'agit du renouvellement de l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) au lycée Toulouse-Lautrec, à compter de septembre 2023, pour 3 années scolaires.

M. le Proviseur soumet au vote la convention avec le CFA Académique

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2. Convention relative au consortium académique Projet Erasmus SESAME (voir document joint)

Cette convention avec le Rectorat de l'Académie de Toulouse permettra le financement de 16 mobilités élèves et 10 mobilités accompagnateurs, en 2023-2024, avec prolongation possible en 2025.

Le lycée Toulouse-Lautrec pourra, avec la subvention correspondant aux forfaits du programme Erasmus+, organiser les mobilités de stage à l'étranger des élèves et assurer leur accompagnement.

M. le Proviseur soumet au vote la convention relative au consortium académique Projet Erasmus SESAME

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3. Modalités d'organisation des mobilités Erasmus+ - critères de choix des élèves et étudiants (voir document joint)

M. le Proviseur soumet au vote les critères d'évaluation des élèves candidats aux mobilités Erasmus

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

19h45 : départ d'un membre du conseil (20 présents)

4. Conditions et modalités de calcul et versement bourses Erasmus+ enseignement supérieur (voir document joint)

M. le Proviseur soumet au vote les modalités d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur pour les mobilités de stage des étudiants en BTS

Pour : 20

Contre :0

Abstention : 0

20h05 : départ de 2 membres du conseil (18 présents)

RUBRIQUE IV : POINTS AJOUTES

1. Convention de Partenariat Musée Les Abattoirs (voir document joint)

Une convention de partenariat avec le Musée Les Abattoirs, est prévue pour la réalisation d'un projet artistique avec la classe de 2MRC. Elle comporte le prêt d'œuvres d'un artiste photographe.

M. le Proviseur soumet au vote la convention de partenariat avec le Musée Les Abattoirs

Pour : 18

Contre :0

Abstention : 0

2. Modalités d'indemnisation des frais de déplacement des personnels – modifications (voir document joint)

La correction apportée concerne les frais de mission Erasmus+ pour lesquels l'indemnisation est basée sur les forfaits européens.

M. le Proviseur soumet au vote adopte la modification des Modalités d'indemnisation des frais de déplacement et de mission des personnels

Pour : 18

Contre :0

Abstention : 0

3. Autorisation et conditions des dons en nature

M. le Proviseur soumet au vote du conseil d'administration la possibilité d'effectuer des dons en nature à destination de membres de la communauté éducative et de partenaires, dans une limite de 100 €, dans le cadre de projets et/ou pour la représentation du lycée.

Pour : 18

Contre :0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.